

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 14 janvier 2019 à 19 h 30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe, située au 957, rue de la Berge.

SONT PRÉSENTS

Pierre Cormier	maire
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Jimmy Flowers	conseiller siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

SONT ABSENTS

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2

SONT AUSSI PRÉSENTES

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 30 et débute par un moment de réflexion.

**RÉSOLUTION N° 9900-19
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance, soit adopté, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 9901-19
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 17 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tenues les 3 et 17 décembre 2018, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que les procès-verbaux des séances du 3 et 17 décembre 2018 soient, et par la présente, sont adoptés tels que déposés.

RÉSOLUTION N° 9902-19
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 11 JANVIER 2019 : APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 401 859,42 \$ en date du 11 janvier 2019.

RÉSOLUTION N° 9903-19
SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/VOLET 2 :
AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec, afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000. \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000.\$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000. \$.

Que la Municipalité autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

RÉSOLUTION N° 9904-19

ASSOCIATIONS/ORGANISMES : CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a manifesté son intérêt afin d'apporter un soutien aux organismes et regroupements du milieu ;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que la Municipalité contribue en biens et services pour l'activité hivernale « Attache ta tuque » organisée par le Club Optimiste de Havre-Saint-Pierre du 22 au 24 février prochain.

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de l'aréna Denis-Perron, les 9, 10 et 11 mai 2019 pour la préparation et le spectacle de fin d'année de l'École de danse Calypso.

RÉSOLUTION N° 9905-19

RÈGLEMENT N° 332 « RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENLÈVEMENT ET LE DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE » : ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du 3 décembre 2018;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le règlement n° 332 « Règlement concernant l'enlèvement et le déblaiement de la neige sur le territoire de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre », soit et par la présente, est adopté par le Conseil municipal.

**RÉSOLUTION N° 9906-19
RÈGLEMENT N° 334 « RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS
MUNICIPAUX » : ADOPTION**

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement n° 334 et l'avis de motion donné lors de la séance du 3 décembre 2018;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Que le règlement n° 334 « Règlement relatif au traitement des élus municipaux », soit et par la présente, est adopté par le Conseil municipal.

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 335 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION
DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019 » : DÉPÔT**

Le projet de règlement est déposé et le conseiller Jonathan Blais présente globalement le projet de règlement.

**RÉSOLUTION N° 9907-19
ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE :
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risque de la MRC de Minganie suggère aux Municipalités n'ayant pas de service incendie, de signer une entente avec le Service de sécurité incendie le plus près de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre est disposée à signer une entente relative à la protection contre l'incendie;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, l'entente relative à la protection incendie à intervenir entre la Municipalité de Havre-Saint-Pierre et les Municipalités de la Minganie concernées.

RÉSOLUTION N° 9908-19
PROGRAMME DE CLASSIFICATION HORTICOLE DES FLEURONS DU QUÉBEC : RENOUVELLEMENT 2019-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a adhéré en 2013 au programme d'embellissement horticole et paysager les Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà reçu une reconnaissance officielle de 3 fleurons et qu'elle désire poursuivre son évolution de la classification des Fleurons ;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que la Municipalité renouvelle l'adhésion pour la période 2019-2021 au programme des Fleurons du Québec - 14^e édition « Ensemble, reconnaissons vos efforts de verdissement ».

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait état des correspondances suivantes :

MRC de Minganie, le 28 novembre 2018 concernant l'entrée en vigueur du règlement n° 181-18-11-28 « Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Minganie ».

MRC de Minganie, le 12 décembre 2018 concernant l'approbation par la MRC de Minganie du règlement n° 330 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 298, afin de créer une zone résidentielle ».

L'Espoir de Shelna, le 20 décembre 2018 remerciements à la Municipalité pour son implication lors du Tournoi Shelna 2018.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le 21 décembre 2018 accusé réception concernant la demande de la Municipalité pour l'utilisation du territoire public pour l'agrandissement du camping municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des contribuables.

RÉSOLUTION N° 9909-19 LEVÉE DE LA SÉANCE

Après la période de questions,

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20 h 21

Pierre Cormier, maire

Meggie Richard, directrice générale